

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON**



**NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 JUILLET 2017**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2017**

Monsieur le Maire appellera les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 16 juin 2017.

*Commentaires et observations :*

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

- **Remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre Communale d'Actions Sociales (C.C.A.S) suite à la démission de son poste de conseiller municipal**

M. le Maire informera l'Assemblée que, par délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2014 et du 16 juin 2017, les conseillers municipaux se sont répartis dans diverses commissions.

Suite à la démission de M. Serge NAVILLAT de son poste de conseiller municipal, un poste se retrouve vacant au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

M. le Maire procédera donc à un appel au candidat pour devenir membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de M. Serge NAVILLAT.

Pour rappel, les membres élus sont les suivants :

Présidence : Eric BEAUFORT

Vice-Présidence : Mme Sylvie BLANCHARD

Membres : Elisabeth ELLUL, Florence LA ROSA, Hélène JOSSERAND, Roselyne BURON, Marie DOMINGUEZ, Joëlle KRUCHTEN

<b>FINANCES</b>
-----------------

- **Budget annexe assainissement – Décision modificative n°1**

M. le Maire rappellera que lors du Conseil Municipal du 7 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le budget annexe Assainissement.

M. le Maire indiquera, à l'assemblée, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, une décision modificative N° 01 relative au budget annexe Assainissement 2017.

En effet, il est nécessaire de modifier l'imputation comptable pour des dépenses relatives d'une part au schéma directeur de l'assainissement collectif et diagnostic des réseaux et STEP (marché NALDEO) et d'autre part à l'étude hydrogéologique, pédologique et environnementale préalable au projet de la station d'épuration de Mollon, il convient d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

<i>Investissement</i>			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Marché CPGF	c/2315	- 9 531,00 €	
Marché NALDEO	c/2315	- 84 344,00 €	
Marché ADI	c/2315	- 4 50,00 €	
Marché CPGF	c/2031	9 531,00 €	
Marché NALDEO	c/2031	84 344,00 €	
Marché ADI	c/2031	4 50,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	

Le budget annexe Assainissement reste équilibré en dépenses et en recettes à 168 515,00 € en fonctionnement et 1 268 187,76 € en investissement.

- **Demande de fonds de concours généraliste auprès de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain pour des travaux de sécurité, d'accessibilité et de Système de Sécurité Incendie des bâtiments communaux**

M. le Maire rappellera au Conseil Municipal qu'un vaste programme de sécurité, accessibilité et renouvellement des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux doit être mené en 2017.

Ce programme de travaux est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

La liste des travaux à mener par bâtiment est la suivante :

- Centre Innovance :
  - Remplacement de l'alarme incendie : 9 500 € HT (modernisation et démantèlement des détecteurs ioniques et du système de sécurité incendie)
  - Remplacement alarme, stockeur vidéo et 10 caméras : 5 483,52 € HT

Soit un total de 14 983,52 € HT

- MECS – Les Planètes :
  - Remplacement alarme incendie : 9 000 € HT, (modernisation et démantèlement des détecteurs ioniques et du système de sécurité incendie)
- Ecole de Loyes :
  - Remplacement de deux portes d'accès extérieures : 6 555 € HT,
  - Mise en place interphone porte d'entrée : 2 598,11 € HT,
  - Alarme incendie : 2 916,66 € HT,

Soit un total de 12 069,78 € HT

- Ecole élémentaire :
  - Remplacement porte entrée périscolaire : 9 600 € HT
  - Remplacement système anti-intrusion : 9 000 € HT

Soit un total de 18 600 € HT

L'enveloppe prévisionnelle des travaux ayant été définie, M. le Maire proposera à l'Assemblée de solliciter un fonds de concours généraliste auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour financer ces travaux de sécurité, accessibilité et SSI sur les bâtiments communaux, le montant de l'aide représentant 50% des travaux plafonnée à 360 000 €.

Le plan de financement définitif de cette opération est donc arrêté comme suit :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant H.T. en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Travaux	54 653,30	100 %	Autofinancement	27 326,65	50 %
			Fonds de concours CCPA	27326,65	50 %
Total	54 653,30	100%	Total	54 653,30	100%

Le montant global du projet s'élève à 54 653,30 € H.T.

M. le Maire proposera de mobiliser le fonds de concours de la CCPA, plafonné à 50% du montant des travaux financés par la commune, pour financer une partie des travaux.

- **Demande de fonds de concours généraliste auprès de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain pour les travaux de sécurisation de la voirie 2017**

M. le Maire rappellera au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 10 juin 2016, un programme de travaux de voirie susceptible de bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain avait été arrêté pour engagement en 2016.

Des problématiques organisationnelles (absence pour la maladie du responsable des services techniques municipaux) n'ont pas permis d'engager ces travaux, qui, de par la proximité de routes gérées par le Conseil Départemental pour certaines opérations ont dû être amendé pour répondre au cahier des charges et aux exigences du service des routes.

Ainsi, la priorité reste donnée aux aménagements de sécurité tels que la création d'abribus sécurisé ou la réfection de voie très emprunté et dont l'état peut remettre en cause la sécurité des utilisateurs.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux ayant été définie, M. le Maire proposera à l'Assemblée de solliciter un fonds de concours généraliste auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour financer ces travaux d'aménagement de voirie de sécurité, le montant de l'aide représentant 50% des travaux plafonnée à 360 000 €.

La liste des travaux à mener apparait à la page suivante

#### **Programme des travaux de voirie 2017 recalé au 3 juillet 2017**

N°	Opération	Description sommaire	Montant HT
1	<b>Abribus de Villieu</b>	Mise en place d'un abribus sur l'accotement avec coussins lyonnais et quais bus	28 000.00 €
2	<b>Abribus de Loyes</b>	Mise en place d'un abribus sur l'accotement avec busage du fossé arrière	7 500.00 €
3	<b>Bûchin abri bus</b>	Mise en place d'un abribus sur RD avec trottoirs de part et d'autre	45 000.00 €
4	<b>Monthoz sous Crochet</b>	Reprofilage en enrobé pour rétablir durant 5 à 10 ans le passage des bus, économies possibles en limitant les zones de reprofilage et en écrétant les bosses, structure de la chaussée non stable, évolution difficilement prévisible pour des travaux à moindre coût.	40 000.00 €
5	<b>Monthoz Sous Toison</b>	Purge des zones fissurées et reprise du revêtement en enrobé chaud 0/10 noir 5 cm	12 000.00 €
6	<b>Janivon</b>	Purge et réfection de l'accotement Nord et de l'entrée de l'entreprise GUDERZO car passages intenses d'autocars	8 000.00 €

7	<b>Parking + voirie Charrière</b>	Reprise de la voirie sur 151ml, parking fondé sur remblai devant rester en gravier traité en 0/20, collecte des EP avec grilles, CC1 et T2 et rejet dans la balme	18 000.00 €
8	<b>Chemin de Chavagnieu</b>	Reprises en enrobé du tronçon entre les 2 entrées des maisons en point bas, création de pentes de voirie, 2 grilles de collecte raccordées au fossé, et création de 2 puits perdus	21 000.00 €
9	<b>Rue de la Chatillonnière</b>	Création de 2 grilles raccordées dans un puits perdu pour assainir l'entrée des riverains à l'angle du chemin de Chavagnieux	7 000.00 €
10	<b>Sécurisation entrée Nord Villieu</b>	Plateau surélevé	13 000.00 €
11	<b>Charles de Gaulle</b>	Réfection trottoir face à la bibliothèque	2 500.00 €
12	<b>Place PMR MPTM</b>	Création d'une place en enrobé raccordée au même niveau que le bas de la rampe d'accès PMR à la MPTM, donc seuil <2cm, marquage et panneau, et raccordement au stabilisé existant	2 000.00 €
13	<b>Montée des Mas</b>	Reprise du revêtement fortement dégradé et création d'ouvrages de collecte des eaux pluviales pour rétablir les conditions d'adhérence nécessaire dans cette descente étroite fortement circulée	11 067,50 €
14	<b>Vieille rue</b>	Sécurisation de la circulation des véhicules par la rénovation en enrobé des revêtements existant	4 924,60 €
15	<b>Rue des Anciens</b>	Reprise d'un tronçon au revêtement dégradé pour réfection de l'adhérence.	6 000 €
16	<b>Château eau</b>	Pose de caniveaux pour gérer les écoulements de voirie sur le domaine public	3 000 €
			<b>228 992,10 €</b>

Le plan de financement définitif de cette opération est donc arrêté comme suit :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant H.T. en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Travaux	228 992,10	0	Autofinancement	118 863,55	50
Maitrise d'œuvre	7 585,00				
Levée topo	1 150,00		Cofinancements demandés		
			Fonds de concours CCPA	118 863,55	50
<b>Total</b>	<b>237 717,10</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>237 727,10</b>	<b>100</b>

Le montant global du projet s'élève à 241 717,10 € H.T.

M. le Maire proposera de mobiliser le fonds de concours de la CCPA, plafonné à 50% du montant des travaux financés par la commune, pour financer une partie des travaux.

- **Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le désherbage sélectif**

M. le Maire rappellera à l'Assemblée que lors de sa séance du 10 mai 2017 et conformément à sa volonté de protection de l'environnement par l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire communal, une demande de subvention avait été sollicitée auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel de désherbage sélectif

Dans ce cadre, la commune de Villieu-Loyes-Mollon souhaitait s'inscrire dans le programme d'action 2013–2018 « Sauvons l'eau », pour lequel l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse propose des aides financières portant notamment sur les investissements permettant de réduire les pollutions dues à l'usage de pesticides non agricoles, dont, notamment le zéro pesticide en zones non agricoles soutenu par l'Agence de l'Eau « Rhône Alpes Méditerranée Corse ».

Les devis définitifs ayant été obtenus, les montants variant, et des ajustements dans la liste du matériel nécessaire pour les ateliers municipaux rendent nécessaires de délibérer de nouveau, en remplacement de la délibération n°07/04/2017 du 10 mai 2017, afin d'arrêter la liste du matériel inscrit au titre de l'investissement sur le Budget général :

- Acquisition de matériel de désherbage sélectif à destination du service espaces verts de la direction des services techniques comprenant l'achat d'une hou maraichère avec sarcloir et coupe bordures, d'un souffleur, d'un taille haies, de deux débroussailleuses, y compris quatre batteries, ces quatre éléments étant électriques et tête de désherbage, ces acquisitions permettant de désherber les abords de voirie et des espaces publics par une méthode alternative à l'usage des pesticides et tout en facilitant le travail manuel des agents de terrain, pour un montant de 8 898 € HT soit 10 677,60 € TTC,

Cette démarche conduisant au respect du zéro phyto mis en place sur notre commune dans le cadre du plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides, la municipalité sollicite donc auprès de l'Agence de l'Eau « Rhône Alpes Méditerranée Corse » une aide financière jusqu'à 80% pour cette action.

- **Convention de participation aux frais de raccordement électrique – M. MANIOLON**

M. le Maire informera l'Assemblée que par permis de construire N°00145016A0019, M. MANIOLON Gilles a sollicité une autorisation afin de construire une maison « Lieu-dit « LE PRE ROUGE »

Interrogé, les services d'ENEDIS (ex-ERDF) ont informé la commune que des travaux d'extension de réseau étaient nécessaires pour alimenter cette construction.

Le coût sollicité s'élevant à 2 975,62 € HT, M. le Maire a demandé à M. MANIOLON, comme le permet l'alinéa 4 de l'article L332-15 du code de l'urbanisme, de rembourser ce coût à la commune, ces travaux relevant des extensions limitées du réseau puisqu'inférieure à 100 mètres.

M. MANIOLON ayant donné son accord le 1<sup>er</sup> juillet 2017, Monsieur le Maire proposera la mise en place d'une convention de remboursement à la commune des frais engagés et s'élevant à 2 975,62 € HT. Cette convention permettra à la commune d'émettre le titre de remboursement à l'encontre de M. MANIOLON.

<b>MARCHES PUBLICS</b>
------------------------

- **Avenant n°14 au marché de transports scolaires pour les tarifs pris en charge par la commune (midi et Temps d'Activités Périscolaires) et par le Conseil Départemental de l'Ain (matin et soir)**

M. le Maire rappellera que la commune et le Conseil Départemental sont les collectivités co-organisatrices des transports scolaires pour les élèves de l'enseignement primaire.

Il est nécessaire d'actualiser chaque année le montant des tarifs appliqués pour les différents trajets effectués matin, midi et soir à l'issue des cours. Ceux-ci sont respectivement pris en charge par le Conseil général de l'Ain (matin et soir) et par la commune (midi).

Depuis la rentrée 2014, sont également intégrés les trajets relatifs aux T.A.P. organisées à la salle

polyvalente.

Après négociation avec l'entreprise GUDERZO, ceux-ci s'élèveront à :

Circuit journalier matin / soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matin/ midi le mercredi (remboursement Conseil général) :

- Circuit n°1 – LOYES : 116,69 € TTC
- Circuit n°2 – MOLLON : 100,98 € TTC
- Minibus BUCHIN – MONTHOZ : 89,76 € TTC

Circuit mi-journée – Mairie Villieu :

- Circuit LOYES-MOLLON : 100,98 € TTC
- Minibus BUCHIN – MONTHOZ : 89,76 € TTC

Trajet T.A.P. école – salle polyvalente, le transporteur propose les tarifs forfaitaires suivants :

- Trajet école – Salle polyvalente (ou stade) : 68,20 € par séance

## INTERCOMMUNALITE

### • Adoption du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

M. le Maire rappellera que la Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (Loi RCT) oblige à la réalisation, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, d'un schéma de mutualisation des services, qui recense les actions de mutualisation qui seront mises en œuvre pendant la durée du mandat.

L'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que ce rapport soit transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

LA Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a missionné en 2015 le cabinet KPMG sur cette question.

Un groupe de travail a été constitué pour suivre l'élaboration du schéma et toutes les actions concrètes en découlant. Le projet de schéma réunit les conclusions de l'étude menée par KPMG et des travaux menés par ce groupe de travail.

Ce schéma prévoit donc un certain nombre d'actions, dont certaines sont lancées ou sur le point de l'être :

- Développement d'un service externalisé de conseil juridique à l'usage des communs membres,
- Mise en place d'un service mutualisé pour les achats et procédures de commande publique : la création d'un service mutualisé est actuellement à l'étude entre la CCPA et la commune d'Ambérieu-en-Bugey, mais pourra s'étendre à toute autre commune intéressé. Ce service pourrait aussi évoluer vers la gestion d'achat groupé,
- La création d'un « intranet des mairies » pour faciliter les échanges et la communication entre les communes membres, projet en cours de conception,
- L'organisation de formations communes entre les agents des communes et de la CCPA. Certaines ont déjà été réalisées, concernant notamment les habilitations électriques ; d'autres, concernant par exemple la sécurité au travail ou les CACES, sont déjà programmées,

Le schéma de mutualisation des services ayant été envoyé avec la présente note, M. le Maire proposera à l'Assemblée de se prononcer sur ce document.

## RESSOURCES HUMAINES

- **Création d'un poste de vacataire pour l'initiation au langage des signes pendant les Temps d'Activités Périscolaires**

M. le Maire exposera à l'Assemblée que la collectivité va avoir recours à une personne chargée d'intervenir lors des Temps d'Activité Périscolaire, le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 15h30, pour initier les enfants au langage des signes. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

M. le Maire proposera à l'Assemblée de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de l'envoi d'une lettre de mission ou de la conclusion d'un contrat de vacation.

Le montant par heure serait fixé au SMIC horaire.

- **Modification du tableau des effectifs de la collectivité**

M. le Maire informera l'Assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs municipaux.

En effet, l'évolution des besoins de la collectivité et le recrutement d'une intervenante chargée d'initier les enfants au langage des signes lors des Temps d'Activité Périscolaire nécessitent une telle mise en conformité.

Pour pallier aux besoins du service social, il sera nécessaire de créer 1 contrat de vacataire d'une durée de 4h30 par semaine pendant les périodes scolaires

Ce contrat crée est réparti au sein du Service Scolaire et Périscolaire :

- 1 contrat de vacataire à 4 heures 30,

M. le Maire proposera aux conseillers d'accepter ces modifications au tableau des effectifs municipaux à compter du 01 août 2017.

## **Tableau des emplois**

Filière	Emploi	Nbre de poste	Poste pourvu	Cadre d'emplois	Cat.	Groupe de fonction
<b>Emplois permanents à temps complet</b>						
<b>Administrative</b>						
	Directeur Général des Services d'une commune de 2000 à 5000 habitants	1	0	Attaché Territorial	A	A1
	Directeur Général Adjoint	1	1	Rédacteur Territorial	B	B1
	Responsable Gestionnaire comptabilité/RH	1	1	Adjoint administratif	C	C1
	Agent d'accueil et secrétaire au service de l'urbanisme	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Agent gestion des salles – Cimetières – Commandes	1	1	Adjoint administratif	C	C2
	Agent d'accueil – Etat-civil – Elections	1	1	Adjoint administratif	C	C2
<b>Police Municipale</b>						
	Agent de police municipale	1	1	Brigadier	C	
<b>Social</b>						
	Agent des écoles maternelles	3	3	ATSEM	C	C2
<b>Technique</b>						
	Responsable des Services Techniques	1	1	Technicien Territorial	B	B2
	Responsable	1	0	Agent de maîtrise	C	C1
	Responsable bâtiment	1	0	Adjoint Technique	C	C1
	Responsable voirie/espaces verts	1	1	Adjoint Technique	C	C1
	Ouvrier polyvalent affecté à la voirie, aux espaces verts et aux bâtiments	2	2	Adjoint Technique	C	C2
	Agent saisonnier	1	0	Adjoint Technique	C	
	Agent occasionnel	1	0	Adjoint Technique	C	
<b>Emplois permanents à temps non complet</b>						
<b>Culturelle</b>						
	<b>20h</b> Responsable bibliothèque	1	1	Adjoint du patrimoine	C	C2

Filière	Emploi	Nbre de poste	Poste pourvu	Cadre d'emplois	Cat.	Groupe de fonction
<b>Emplois non permanents à temps complet</b>						
<b>Administrative</b>						
	Agent d'animation du CCAS – Emploi d'avenir	1	1	Adjoint administratif	C	
	Agent polyvalent secrétariat /RH/comptabilité - CAE	2	2	Adjoint administratif	C	
<b>Technique</b>						
	Ouvrier polyvalent affecté au service de la voirie et des espaces verts et aux bâtiments – CAE/Emploi d'avenir	5	4	Adjoint Technique	C	
<b>Emplois non permanents à temps non complet</b>						
<b>Administrative</b>						
	<b>26h</b> Agent polyvalent assistantat de direction/ secrétariat général	1	1	Adjoint administratif	C	
<b>Administrative</b>						
	Distribution des informations municipales	1	0	Adjoint administratif	C	
<b>Technique</b>						
	<b>24h</b> Agent voirie/Espaces verts - CAE	3	2	Adjoint technique	C	
	<b>24h</b> Agent de maintenance des bâtiments - CAE	1	0	Adjoint technique	C	
<b>Social</b>						
	<b>24h</b> Agent des écoles maternelles - CAE	1	1	ATSEM	C	
<b>Scolaire et Périscolaire</b>						
	<b>4h30</b> Intervenante TAP langage des signes	1	1		C	

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------